



BANQUE des
TERRITOIRES



Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

**PVD+ : mobiliser les
financements verts pour
accélérer vos projets de
redynamisation**

02 juillet 2024



*PVD+ bénéficie du soutien de l'Union européenne
à travers la plateforme de conseil InvestEU*

01

**Mot d'accueil Hub
des Territoires**

02

PVD+, un dispositif pour opérationnaliser les projets PVD

Franck Chaigneau *Responsable du service
programme petites villes de demain
Banque des Territoires*

03

Le partenariat avec la Commission Européenne

Edita SMAJIC-SIMUNOVIC
*Responsable du Pôle territorial
Commission Européenne*

04

**Panorama des
financements verts et
des projets qui les
mobilisent grâce à
PVD+**

Rappel des Financements 'réflexes'

Financements réflexes

- Le Fonds Vert.
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)



Subventions FEDER

Mario Morali

*Consultant - Financements nationaux et
européens*

Axess Développement

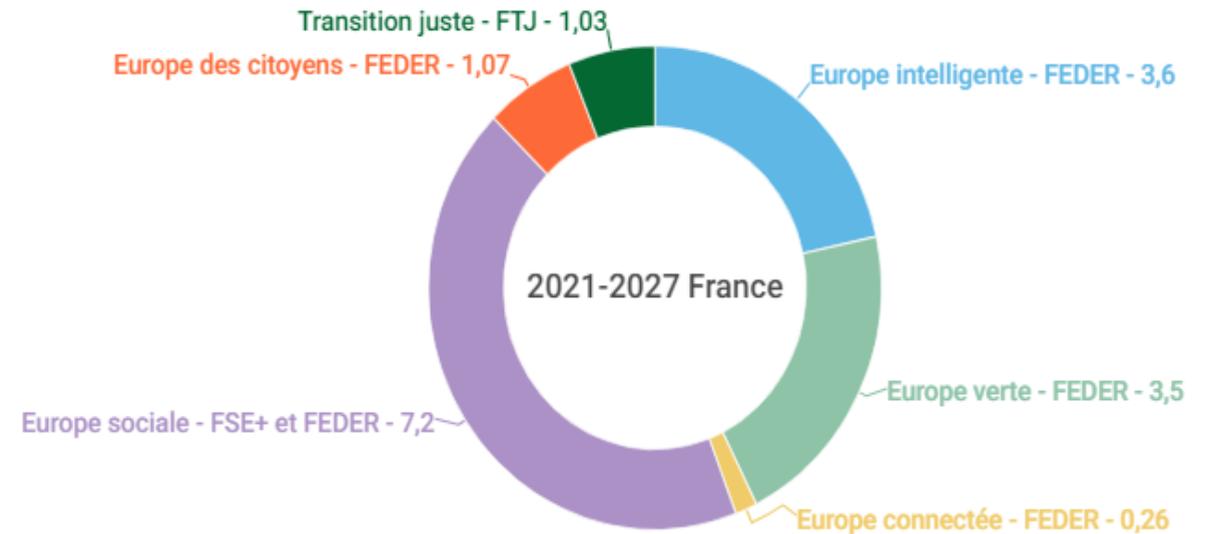
Les fonds structurels – cas du FEDER

Une source de financement à destination des collectivités

Le FEDER est géré dans chaque région par les Conseils Régionaux pour des périodes de 7 ans (2021-2027).

Un **Programme Régional**, validé par la Commission européenne, détaille les **objectifs stratégiques européens** et précise des **priorités** de chaque territoire (objectifs spécifiques), et une allocation des fonds différente.

→ Les collectivités peuvent émerger sur plusieurs objectifs (rénovation énergétique, digitalisation, attractivité territoriale – territoires non urbains, etc.)



En milliards d'euros

Comment identifier des appels FEDER ?

Chaque région définit un mode de fonctionnement

Mise en œuvre du programme, plusieurs modalités :

- Publication d'un **document de mise en œuvre** (DOMO) ou **fiches actions** de chaque axe à financer : dépôt possible au fil de l'eau,
- Publication **d'appels à projets** selon les besoins : date limite pour déposer.

→ *Sur certains territoires, le FEDER peut être délégué.*

Ex : Investissements Territoriaux Intégrés - ITI (gérés par des EPCI / Métropoles) : projets généralement liés aux QPV. Des appels à projets spécifiques sont lancés.



Bonnes pratiques pour un projet FEDER

Préparer le montage du projet et sa gestion future

Un projet FEDER apparaît souvent comme complexe, mais avec une bonne préparation, ce type de financements est accessible :

- Bien **cibler** le projet à financer (éviter les projets trop complexes type rénovation + extension par exemple si on est sur un appel « rénovation),
- Déposer au bon moment avec un projet **mature** (Phase APS ou APD),
- Anticiper la **gestion** qui peut être contraignante (anticiper dans le lancement des marchés pour justifier plus facilement les dépenses éligibles),
- Anticiper les **règles spécifiques** propres à chaque appel (options de coût simplifiées, dépenses éligibles ou non, périmètres à financer, bonification de taux, etc.).



NB : chaque région a un **site internet** dédié aux financements européens.

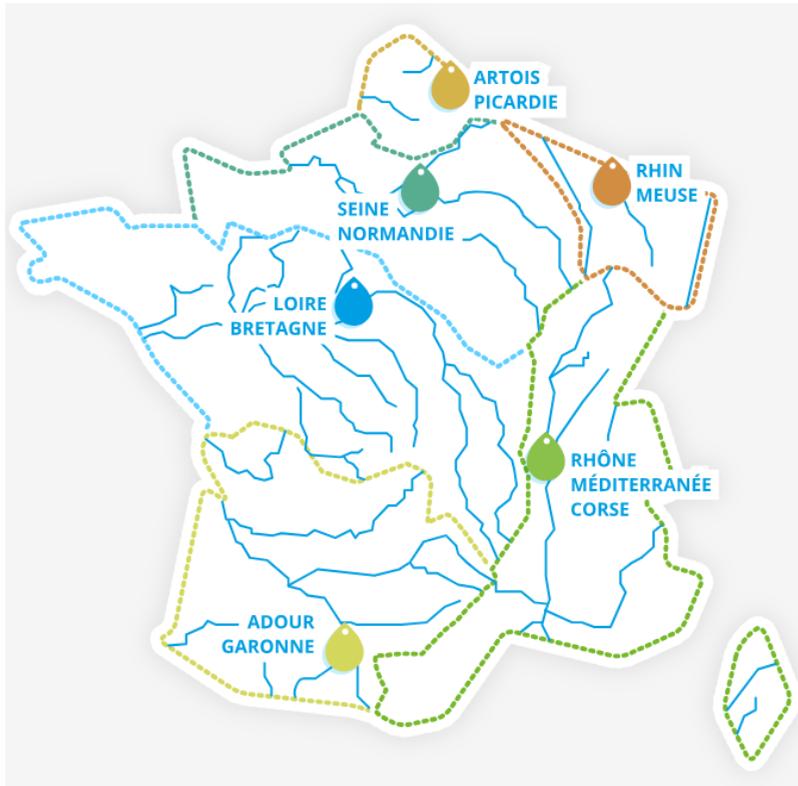
Certaines partagent un **calendrier** des appels à projets pour anticiper.



Les financements des Agences de l'Eau

Antoine Morvan
Chef de mission
FCL Gérer la Cité

Les financements des Agences de l'Eau



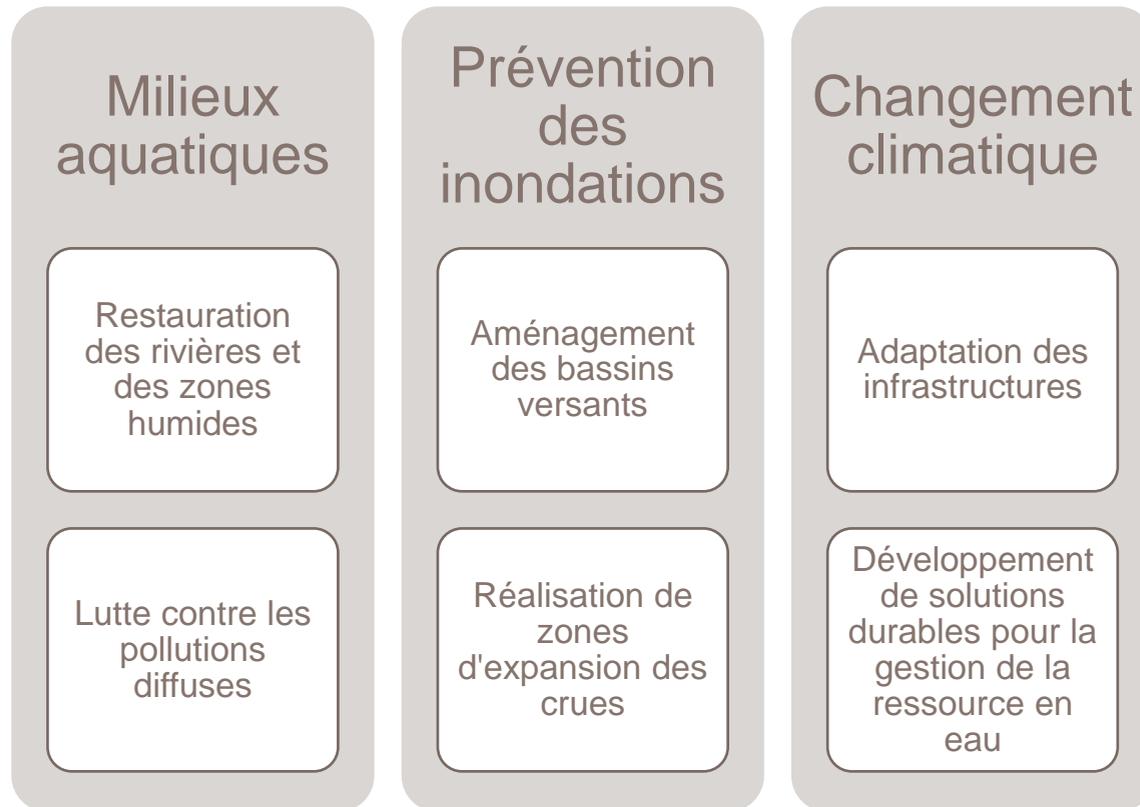
Source : <https://www.lesagencesdeleau.fr/>

Les Agences de l'Eau accompagnent la **mise en œuvre de projets de gestion durable de l'eau et de protection des milieux aquatiques.**

Les **bénéficiaires** des subventions de l'Agence de l'Eau sont les **acteurs impliqués dans la gestion de l'eau et la préservation des milieux aquatiques** : collectivités locales, entreprises, associations, exploitants agricoles et gestionnaires d'infrastructures.

Les financements des Agences de l'Eau

Exemple de domaines d'intervention



Pour identifier les types de projets éligibles aux subventions des Agences de l'Eau, il est important de consulter le document « **programme pluriannuel** » de chaque Agence.

Il est **adapté en fonction des priorités spécifiques et des caractéristiques de son bassin hydrographique.**

Les critères d'éligibilité et les montants des subventions peuvent varier en fonction des politiques spécifiques de chaque Agence.



Financement de l'ADEME

Sandrine Billard
Directrice de mission
Finances et Territoires

Financement ADEME - FONDS CHALEUR

Le dispositif ADEME Fonds chaleur est de mieux en mieux fléché par les collectivités dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique et de Transition éco énergétique par le recours aux énergies renouvelables pour la production de chaleur

BIOMASSE		<p>EX: réseau de chaleur Biomasse –Quartier Bacalan– Bordeaux - 33</p> <p>Coût global: 13,8M€ HT(chaudière + réseau) Aide ADEME: 2,8 M€ (20,2%)</p>	<p>L'aide est déterminée par forfait en fonction de la quantité de chaleur produite par l'installation. (1.200MWh/an/< Prod EnR <20.000 MWh/an) et analyse économique au-delà</p>
GÉOTHERMIE		<p>EX: Centre hospitalier de Rochefort (17)-</p> <p>Coût global géothermie sur sondes 1,2 M€ Aide ADEME : 495 k€ (41,2%)</p>	<p>L'aide est déterminée par forfait en fonction de la production d'énergie renouvelable assistée par PAC (mini 25MWh/an) . L'aide est différente s'il s'agit d'une opération sur sondes ou sur nappe.</p>
SOLAIRE THERMIQUE		<p>EX: Commune de PONS (17)</p> <p>Coût centrale Solaire Thermique: 1,3M€ Aide ADEME: 580 k€ (44,6%)</p>	<p>L'aide est déterminée par forfait en fonction de la productivité solaire utile par zone géographique . Surfaces éligibles (25m2 à 500m2) et via AAP grandes installations solaires thermiques au-delà</p>

LE FONDS CHALEUR

Le Fonds Chaleur de l'ADEME vise à soutenir les projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération d'énergie (EnR&R) ainsi que les réseaux de chaleur liés à ces installations et dans certaines conditions la production de froid renouvelable

Les collectivités sont principalement concernées par les réseaux de chaleur et les EnR biomasse, géothermie et Solaire Thermique, mais l'ADEME accompagne également la méthanisation et la récupération de la chaleur fatale.

Aides pour

- les études (maxi 80% avec plafond de 50K€ pour les études de faisabilité et 100K € pour l'accompagnement)
- les investissements (maxi 45% pour la biomasse, la géothermie et le solaire thermique; 15% pour les réseaux de chaleur et 30% pour la chaleur fatale)

Financement ADEME - MOBILITÉ

Les dispositifs ADEME Mobilité sont souvent moins bien fléchés par les collectivités dans le cadre de leurs projets. Ils sont généralement mobilisables via des appels à projet et sont notamment intéressants dans le cadre de différents projets comme des réhabilitations de quartiers, places..

AAP VELO 3

Dépôt 18/07/2024
Ne sera probablement pas reconduit

Bénéficiaires : les territoires peu denses; villes moyennes (<100.000 habitants); EPCI<250.000 habitants.

- Axe 1 : soutenir la construction d'une politique cyclable via le financement d'études (plan de circulation, études de mobilité actives avec dessertes des commerces, écoles...)
- Axe 2 : soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires (dont financement d'arceaux vélo, location/prêts de vélo, ramassage scolaire vélo, signalétique ..)
- Axe 3 : soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables (dont financement d'évènements, d'ateliers, de campagnes techniques)
- Axe 4 : soutenir l'ingénierie pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire en finançant le recrutement d'un chargé de mission vélo / mobilités actives

TX AIDE: taux maximal d'aide de **50%** pour les opérations relevant des axes 1, 2 et 3 sur le territoire métropolitain. Sur l'axe 4, le montant maxi du forfait de 29 K€ par agent ETP pour une durée maximale de 36 mois. Plancher des dépenses 20 K€ _ Plafond des dépenses éligibles/axe : 100 K€

POINT DE VIGILANCE : Seules les collectivités dotées d'un schéma directeur cyclable sont éligibles aux axes 2&3. Les candidatures portant uniquement sur l'axe 4 ne sont pas éligibles.

Candidature pour des projets pouvant être mis en place sous 30 mois. Devis non obligatoires pour la candidature, ni délibération CM approuvant le projet. Estimations suffisantes

AAP PLAN DE CIRCULATION POUR LA TEE

Dépôt 06/07/2024

OBJECTIF : Soutenir les collectivités dans la définition et la mise en œuvre d'organisations globales de circulation d'un ensemble de rues/ville au regard d'objectifs de transition écologique et de favorisation des mobilités actives (marche, vélo)

Bénéficiaires : Communes et collectivités territoriales disposant de compétences en matière de mobilité.

TX AIDE: 70 % (Prestation de service externe pour réaliser l'**étude du plan de circulation**) plafonnée à 100 K€ maximum . Axes : Etude portant sur le partage de l'espace public en faisant davantage de place à d'autres usages : marche avec trottoirs plus larges, vélo, végétalisation... de diminuer le trafic motorisé et en particulier le trafic de transit, d'améliorer le cadre de vie des habitants et à la mise en place de quartiers apaisés;

AAP MARCHÉ AU QUOTIDIEN

Clôturé – renouvelé en MAI 2025

OBJECTIF : Donner une impulsion à la mobilité active du quotidien

- Axe 1 : Soutenir les études stratégiques des territoires en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne (Schéma directeur, études, enquêtes ...)
- Axe 2 : Soutenir l'expérimentation de projets d'aménagement d'espaces publics en faveur de la marche (fermetures de rue, expérimentations et d'aménagements temporaires..)
- Axe 3 : Soutenir l'animation et la communication de politiques de mobilité piétonne (financement d'actions de communication, formation et animation dont organisation évènements)

TX AIDE: 50% des dépenses éligibles plafond 89K€

POINT DE VIGILANCE : Seules les collectivités dotées d'un document stratégique peuvent candidater aux axes 2&3. Durée maximale de réalisation du projet <36 mois

Ex: Une collectivité de Loire Atlantique a bénéficié d'un financement de 89K€ pour la mise en place de ses aménagements temporaires dans le cadre de la phase 1 de la réhabilitation de son centre bourg (financements de plots pour la fermeture de rue, de barrières, végétalisation, mobilier urbain, balises pour interdire le stationnement...)



LEADER

Guillaume Beitz
Directeur senior
Espelia

Introduction

- Le Programme LEADER (« Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ») est un instrument conçu par l'Union européenne dans les années 1990 qui fonctionne via le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural).
- Sa finalité est d'impliquer les populations rurales à la construction européenne en encourageant les démarches ascendantes, l'expérimentation et l'innovation. Il vise ainsi à contribuer à la revitalisation des zones rurales en Europe.
- Sur la période 2023-2027, le Programme LEADER représente 10 milliards d'euros.

Stratégie d'intervention

- Le Programme LEADER vise à apporter un accompagnement technique, financier, à des projets, tant publics que privés, s'inscrivant dans la stratégie locale de développement, définie à l'échelle du territoire.
- La stratégie est ainsi multisectorielle.
- Cette stratégie (2023-2027) est construite par les Groupes d'action locales (GAL) regroupant les acteurs socio-économiques et s'articule autour d'axes d'intervention déclinés localement.
- Une fois la stratégie élaborée, les GAL sont chargés (via son équipe d'animation) de l'administration de l'enveloppe allouée (enveloppe du FEADER), se traduisant par un cofinancement de projets. Ils sont donc les interlocuteurs des porteurs de projets et un relai vers les partenaires.

Bénéficiaires

- Les bénéficiaires du Programme LEADER peuvent être des entrepreneurs, des associations, des communes, des organismes associés.
- Les projets soutenus doivent s'inscrire dans la stratégie définie localement et ne pas être terminés.
- Les projets bénéficiaires doivent également recevoir un financement provenant d'autres sources, le taux de cofinancement pouvant varier.

Interlocuteurs

- Les interlocuteurs des porteurs de projet sont l'équipe d'animation des GAL.
- Un comité de programmation, au sein du GAL, est chargé de sélectionner les projets.
- Enfin, une autorité de gestion est désignée pour piloter le programme, nationalement (ministère chargé de l'agriculture) et à l'échelle régionale (conseil régional).



Fonds Chêne, mobilité décarbonée

Nathan Granier
Consultant – project Finance
EY

Présentation des dispositifs de financements verts



Fonds Chêne - ACTEE

Le Fonds Chêne constitue le principal dispositif du programme ACTEE visant à accompagner les collectivités dans la rénovation de leur parc tertiaire. Son objectif étant de pouvoir fournir une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti et autres actions d'économies d'énergies.

Modalités de financement

Plafond de subvention entre 50 et 80% selon les lots :

- Lot 1 : Ressources humaines
- Lot 2 : Outils de mesure et suivi de consommations
- Lot 3 : Études énergétiques
- Lot 4 : Études de MOE
- Lot 5 : AMO et autres prestations intellectuelles

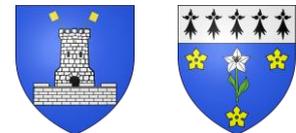
Bonus « bâti scolaire », dans le cadre du programme EdurénoV de la Banque des Territoires et du FNCCR :

- + 25% de subventions pour les postes d'économie de flux dès lors que ceux-ci dédient plus de 2/3 de leur temps au bâti scolaire (Lot 1 – RH)
- + 30% pour les études énergétiques portant sur le bâtiment scolaire (Lot 3)
- + 5% dans la limite de 7 500€ par bâtiment scolaire pour la MOE (Lot 4)

Intérêts du dispositif et potentielles difficultés d'accès

- Le Fonds Chêne présente l'intérêt de financer des dépenses moins fréquemment couvertes par les dispositifs de financement comme des postes d'économies de flux ou des études énergétiques.
- Ce guichet est également moins connu que d'autres leviers comme le Fonds Vert.
- Toutes les collectivités territoriales et EPCI peuvent candidater, bien qu'une logique de mutualisation soit privilégiée.
- Les communes ayant moins de 3500 habitants sont ainsi invités à se rapprocher d'un échelon supérieur (intercommunalité, syndicat d'énergie, etc.)

Exemples de bénéficiaires PVD+ Commune de Ham, Le Folgoët



Présentation des dispositifs de financements verts

Dispositifs de mobilité décarbonée

Les dispositifs sur les mobilités douces ont d'abord l'intérêt d'être extrêmement divers dans leur forme comme leurs modalités. De surcroît, ils répondent à la volonté croissante des collectivités d'œuvrer sur ces sujets, ce qui fait que de nombreux projets incluent cette dimension et peuvent être éligibles à ce type de dispositif.

Sur les aménagements de pistes cyclables

AAP Fonds Mobilités Actives – 8^{ème} édition prévue au T1 2025

- Les objectifs : Accélérer la réalisation des itinéraires structurants prévus par leur schéma directeur cyclable / Intensifier la réalisation d'aménagements cyclables
- Fin du 7^{ème} appel à projets début mars 2024 / 8^{ème} appel à projets prévu au T1 2025



Développer le vélotourisme

- Programme "Développer le vélotourisme", lancé en novembre 2022 par l'ADEME et doté d'un budget de 6,5 millions d'euros sur 3 ans, vise à soutenir les acteurs du tourisme et les collectivités territoriales dans le développement des véloroutes et des services dédiés aux touristes à vélo.

Exemples de bénéficiaires PVD+



LA GACILLY - GUER - MALESTROIT



Présentation des dispositifs de financements verts

Ces dispositifs sont souvent moins fléchés par les collectivités car ils sont moins connus et nécessitent une veille continue particulièrement dans le cas d'appels à projets tels que ceux de l'ADEME. Ils sont pourtant un complément intéressant de financement sur de nombreux projets.

Sur les études et le développement de politiques cyclables/piétons

AAP AVELO 3 – Juillet 2024

- Projets en 4 axes :
- Axe 1 - le soutien à la construction d'une politique cyclable via le financement d'études
- Axe 2 - le soutien à l'expérimentation de services vélo dans les territoires
- Axe 3 - le soutien à l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire. Axe 4 - le soutien au recrutement d'un chargé de mission vélo / mobilités actives pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire



Mobilités actives et partagées : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action – Juillet 2024

- Projets ciblant les salariés (mobilité employeur) et scolaires (écomobilité) / Projets soutenant les mobilités actives (marche, vélo) et partagées (covoiturage, autopartage)

Marches du quotidien – 2^{ème} édition clôturée en Juin 2024

- Projets en 3 axes :
- Axe 1 : Soutenir les études stratégiques.
- Axe 2 : Soutenir la mise en place d'aménagements légers.
- Axe 3 : Soutenir l'animation et la communication de politiques de mobilité piétonne.

Sur les stationnements vélos

Accélérer d'ici 2024 la création de places de stationnement pour les vélos



- Porté par la FUB, le programme Alvéole Plus vise à accélérer d'ici 2024 la création de places de stationnement pour les vélos en proposant le cofinancement de plusieurs services
- Conseil
- Stationnement.
- Formation.

05

Retours d'expérience

Communes : Le Trait, Duclair et Le Folgoët



Le Trait

Antoine Morvan, Camille LORAND

Chef de mission, consultante

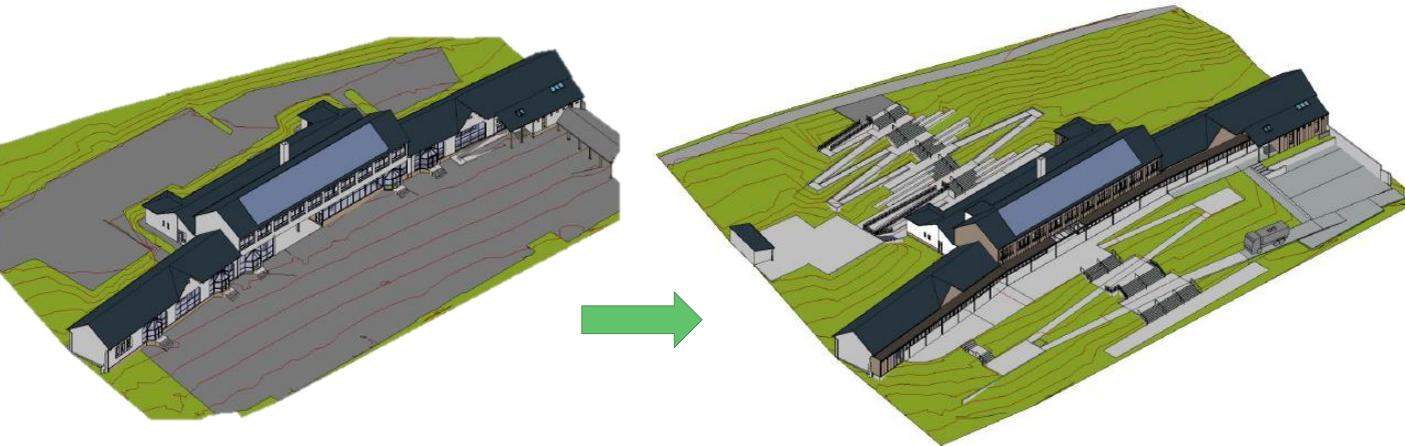
FCL Gérer la Cité

Reconversion de l'ancien groupe scolaire

Présentation du projet

Reconversion de l'ancien groupe scolaire en maison de services publics et tiers lieu à vocation économique (espace co-working ...) et aménagement du parc urbain

A ce jour le projet est au stade APD



Axes de travail

- Analyse du chiffrage du projet
- Recherche de financement et réflexion sur l'accès au financement du LEADER au vu de l'enveloppe financière.
- Une évolution du mode d'énergie pour accéder au financement de l'ADEME
- Poursuivre la démarche de désimperméabilisation. En parallèle le niveau de dépenses en lien sont subventionnés à hauteur de 80%.
- Aller plus loin sur le futur modèle économique du tiers lieu (recettes de location, montage pour la gestion de certains espaces ...)

Travaux de rénovation énergétique

Présentation du projet

Travaux qui concernent 2 écoles, 1 centre de loisir, 1 bibliothèque, 1 bâtiment comprenant la mairie et espace culturel

A ce jour le projet est au stade de marché global de performance.



Axes de travail

- Analyse du chiffrage du projet
- Recherche de financement et notamment l'accès au financement de la CAF pour certains bâtiments accueillant des enfants
- Recourir à des dispositifs financiers comme l'intracring
- Aller plus loin sur le projet en poursuivant la démarche de la Ville (pilotage des consommations, végétalisation)

Recyclage foncier (deux opérations)

Présentation du projet

Recyclage foncier de la friche « Impro » à destination de logements sociaux.

Recyclage foncier de la friche « Aubin » en un parking avec ombrières photovoltaïques.

A ce jour les projets sont au stade d'étude



Axes de travail

Analyse du chiffrage du projet

Recherche de financement

Expertiser l'équilibre financier de l'opération et ces hypothèses (investissement et exploitation)

Envisager des projets alternatifs sur l'habitat

Mettre à disposition l'espace publique : comment le valoriser ?



Duclair

Antoine Morvan, Camille LORAND

Chef de mission, consultante

FCL Gérer la Cité

Reconversion de l'ancien groupe scolaire en tiers lieu culturel

Présentation du projet

Reconversion de l'ancien groupe scolaire (extension et réhabilitation) avec plusieurs espaces (lecture, danse, convivialité)

A ce jour le projet est au stade de l'étude de programmation



Axes de travail

- Analyse du chiffrage du projet
- Recherche de financement et réflexion sur l'accès au financement de la CAF et ANS
- Une évolution du mode d'énergie pour accéder au financement de l'ADEME
- Poursuivre la démarche de désimperméabilisation. En parallèle le niveau de dépenses en lien sont subventionnés à hauteur de 80%.

Réhabilitation d'une ancienne bâtisse en micro-abattoir

Présentation du projet

Réhabilitation d'une ancienne bâtisse en micro-abattoir à destination d'un collectif d'agriculteurs dans le cadre de la sauvegarde d'une race locale de canard (canard de Duclair)

A ce jour le projet est au stade de l'étude de programmation



Axes de travail

- Analyse du chiffrage du projet
- Recherche de financement
- Un développement d'une activité commerciale à proximité de l'abattoir pour accéder aux financements départementaux
- Une évolution du portage du projet directement par les agriculteurs pour ouvrir aux droits à d'autres subventions (Régions, FEADER...)



Le Folgoët

Nathan Granier
Consultant – project Finance
EY

Présentation de l'accompagnement pour la commune de Le Folgoët



Présentation du projet « Colbert Oratoire » bénéficiaire de la prestation PVD+

Cet ambitieux projet porté par la commune de Le Folgoët concerne la réhabilitation de l'ancien bâtiment de l'école Colbert abandonné ainsi que l'aménagement et l'embellissement des espaces publics aux abords de la Basilique Notre-Dame.

Objectifs du projet

- Connecter les espaces publics de la Basilique à l'Oratoire en créant une unité paysagère et patrimoniale pour le cœur de bourg.
- Aménager un parvis à la hauteur du patrimoine architectural et historique de la Basilique et le désimperméabiliser.
- Associer les différents espaces végétalisés alentours pour créer une continuité paysagère ouverte au public.
- Fluidifier et sécuriser les flux piétons en apaisant la route de Gorreakear dans la continuité de la rue Duchesse Anne.
- Aménager la rue des Trois Rois pour à terme envisager sa mutation vers un espace public apaisé accueillant les terrasses des commerces.

Thématiques de financement

- Valorisation du patrimoine vivant et bâti, rénovation énergétique, logements, flux, revitalisation commerciale.



Présentation de l'accompagnement pour la commune de Le Folgoët



Principales orientations définies pour la commune

- *Identification de guichets de financement verts complémentaires* comme celui du Fonds Chêne – ACTEE ou ceux de l'Agence de l'Eau, et développement d'une stratégie de mobilisation de ces financements verts (ex. Fonds Friches ou Fonds Chêne – ACTEE)
- *Recommandations techniques et financières pour faire évoluer le projet en correspondance aux guichets de financement* à l'image du passage à 10 logements pour pouvoir être éligible à l'orientation stratégique « Réhabilitation thermique de l'habitat social » du FEDER.
- *Intégration de la logique de recherche de financement dans le cadre du futur contrat de concession* par le biais d'une réunion avec l'AMO juridique pour protéger la collectivité lors de la phase de consultation puis post signature pour responsabiliser et associer le futur concessionnaire à la recherche de financements.

Présentation de l'accompagnement pour la commune de Le Folgoët



Réplicabilité et intérêts pour les autres PVD+

- *Ce projet montre que les financements verts peuvent couvrir des champs de dépenses larges et pluridisciplinaires, d'où la nécessité d'une approche nouvelle visant à décomposer les dépenses « en lots thématiques » pour maximiser l'assiette des financements accessibles et éligibles sur chacun des volets des projets.*
- *L'accompagnement souligne également l'intérêt d'identifier suffisamment en amont les guichets de financement pour adapter le projet si nécessaire afin de l'enrichir en termes d'ambition environnementale, d'élargir les opportunités de candidater à d'autres dispositifs et tenir compte de ces financements disponibles dans la stratégie de portage d'ensemble, y compris d'un point de vue juridique.*
- *Ce projet montre enfin que dans le cas de projets aux structures contractuelles plus complexes comme celles des concessions d'aménagement, cet enjeu de la mobilisation des financements verts doit être aussi intégré en amont pour préserver les intérêts du maître d'ouvrage.*

06

Table ronde

- **Patrick Callais (Maire) - Le Trait**
- **Stéphanie Paillet (DGS) - Duclair**
- **Jeanne Fauvel (Cheffe de projet PVD) – Le Folgoët**

07

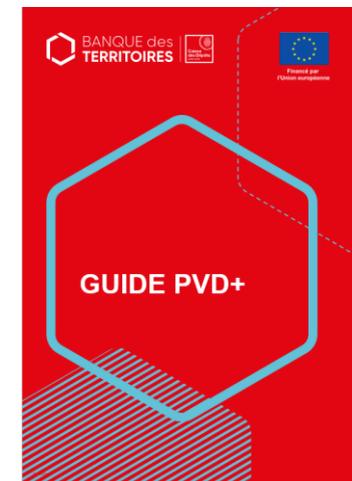
**Echanges avec la
salle**

Liens utiles

Plateforme de dépôt des demandes : www.pvd-plus.eu

Pour toute sollicitation : contact.PVD-plus@caissedesdepots.fr

Informations et téléchargement du guide PVD+ : <https://www.banquedesterritoires.fr/offre-pvd-plus>



A large red hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. A blue dotted line starts from the top right, goes down, then curves left and then down again, ending on the right side of the page.

banquedesterritoires.fr

 **in f**   | @BanqueDesTerr